## ASSISTANTS MATERNELS, POURQUOI PAS VOUS

Vous aimeriez travailler avec les enfants, vous êtes à la recherche d'un emploi ou souhaitez changer de métier, celui d'assistant(e) maternel(te) est peut - être fait pour vous.

Pour répondre à vos questions et vous orienter dans vos éventuelles démarches, vous pouvez contacter :

- ⇒ Le Relais Petite Enfance de Royat-Orcines-Durtol au 06 74 08 70 96 – ram@aroyat.fr
- ⇒ L'Antenne médico-sociale de Chamalières au 04 7319 80 30
- ⇒ Le Conseil Départemental du Puy de Dôme au 04 73 42 20 20

Afin de vous aider dans vos réflexions, vous expliquer ce qu'est réellement ce métier, des réunions ouvertes à tous sont organisées par le Conseil départemental (dates sur le site du Département).

## Comment devenir assistant(e) maternel(le)?

L'agrément est obligatoire pour exercer le métier d'assistant maternel. Seul le Conseil départemental est habilité à le délivrer.

L'assistant maternel peut travailler à son domicile, en crèche familiale, en Maison d'assistants maternels, se spécialiser (accueil de périscolaires, d'horaires atypiques...)

Le métier d'Assistant maternel bien que majoritairement féminin se décline aussi au masculin.

## Les missions de l'assistant maternel :

- ✓ Accueillir à son domicile les enfants qui lui sont confiés par les parents
- ✓ Assurer le bien-être et la santé de ces enfants,
- ✓ Participer à l'éveil de la personnalité de chacun d'eux, à travers des activités di-j versifiées et bien adaptées à son âge,
- ✓ Assurer t'épanouissement des enfants e préserver leur équilibre affectif,
- ✓ Établir une relation de confiance mutuelle avec les parents en respectant notamment le secret
  professionnel.

Ce métier connaît des évolutions importantes : nouveaux statuts, convention collective, formation, revenus revalorisés.







